

Procédure restreinte

1. The Sevenoaks District Council, Argyle Road, Sevenoaks, Kent, Angleterre.
 2. Appel d'offres restreint.
 3. a) Swanley, Kent ;
b) Construction de 90 maisons ; construction de 30 appartements pour personnes âgées.
c)
d)
 4. Délai : 2 ans.
 5. The Standard Form of Building Contract (Joint Contracts Tribunal), Local Authorities Edition with Quantities.
 6. a) Le 2 septembre 1974 ;
b) John Allerton, Rix and Partners, Chartered Architects, Town Planning Consultants, 26 Warwick Road, London SW5 9Ud, Angleterre ;
 - c) Langue anglaise.
 - 7.
 8. Le Council exigera les renseignements prévus à l'article 26 de la directive du Conseil 71/305/CEE du 26 juillet 1971.
 9. Le prix le plus bas, sous réserve de l'article 29 (5).
 10. Le Council exige habituellement de l'adjudicataire qu'il signe une garantie de bonne fin des ouvrages prévus au marché.
 11. Le 12 août 1974.
-

Procédure restreinte

1. — Pour une unité d'enseignement et de recherche (UER) d'odontologie : rectorat de l'académie d'Aix-Marseille — 38 cours Mirabeau, F 13621 Aix-en-Provence ;
— Pour un centre de soins dentaires : assistance publique de Marseille — 9, rue Lafon, F 13292 Marseille.
2. Appel d'offres restreint avec variantes.
3. a) Boulevard Mireille Lauze, Marseille ;
b) Construction d'une unité d'enseignement et de recherche (UER) d'odontologie et d'un centre de soins dentaires.
Travaux de bâtiment comportant toutes les prestations de service des travaux du bâtiment et de génie civil, y compris la coordination des travaux à la charge de l'entreprise pilote.
L'UER d'odontologie se compose de plusieurs corps de bâtiment (R1 à R6), abritant : des laboratoires, des salles de travaux pratiques, des amphithéâtres, une bibliothèque avec magasins à livres, un parking.
Le centre de soins dentaires est constitué d'un corps de bâtiments R14 jouxtant l'UER d'odontologie, il abrite un service de 60 fauteuils et un parking en sous-sol.
c) Répartition par lot (qualification OPQCB — qualifié FNTP ou autres — classification exigée UER d'odontologie et centre de soins dentaires, entre parenthèses) :
 1. Terrassements et travaux de VRD (FNTP, 210, 250 253 à 255, 260, 261 — 840 000 — 91 000)
 2. Génie-civil façades (gros œuvre étanchéité — menuiseries extérieures — faux-plafonds, revêtements divers) (110, 1331, 1341, 1342, 331, 4301, 4302, 7902, 141, 125, Tecmaver 631 — 5 étoiles — 8 300 000 — 1 716 000)
 3. Revêtements souples (764, 771 — 3 étoiles — 180 000 — 18 000)
 4. Menuiseries intérieures métalliques (431 — 2 étoiles — 260 000 — 39 000)
 5. Menuiseries intérieures bois (2210 — 4 étoiles — 300 000 — 61 000)
 6. Plomberie (321 — 4 étoiles — 490 000 — 175 000)
 7. Chaufferie — Chauffage (521, 531 — 5 étoiles — 1 150 000 — 330 000)
 8. Électricité (Qualifelec E3, C4 — 5 étoiles — 1 000 000 — 220 000)
 9. Peinture (611 — 4 étoiles — 280 000 — 80 000)
 10. Courants faibles (sur références — 205 000 — 60 000)
 11. Appareils élévateurs (sur références — 865 000 — 230 000)
 12. Plantations (sur références — 90 000 — 20 000)
 13. Équipement de laboratoires (751 — 1 360 000 — 110 000)
 14. Gaz médicaux (sur réf. — 450 000 — 50 000)
 15. Équipements amphithéâtre (sur réf. — 160 000 — 0)
 16. Équipement magasin à livres (sur réf. 70 000 — 0)

Total UER : 16 000 000 FF ; total centre de soins dentaires : 3 200 000 FF.
4. Sera précisé dans la lettre d'invitation à soumissionner.
5. Groupements d'entreprises conjointes et solidaires.
6. a) Le 16 septembre 1974 ;
b) M. le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille — 38, cours Mirabeau, 13621 Aix-en-Provence ;
c) Langue française.
7. Indéterminée.
8. Renseignements précisés au point 3 c).
9. Prix pour les lots courants ; prix et qualité pour les lots spécialisés.
10. Il est précisé que l'administration consultera parallèlement des entreprises pilotes des groupements d'entreprises et des entreprises spécialisées pour les corps d'état. Une notice sommaire sera adressée à tout entrepreneur qui en fera la demande à l'adresse précisée ci-dessus au point 6 b).
11. Le 13 août 1974.

Procédure restreinte

1. Greater London Council — Inner London, Education Authority, The County Hall, London SE1 7PB, Angleterre.
2. L'offre acceptable la plus basse parmi celles des concurrents sélectionnés.
3. a) Zone nord, 1^{re} tranche, Grahame Park, Hendon, NW9 ; référence cartographique : National Grid TQ 2190 SE ;
b) Uniquement les superstructures de duplex et d'appartements de 2 à 6 étages, pour 230 habitations d'un coût estimatif de 2 000 000 de livres sterling, de construction classique.
Le cahier des charges sera le GLC Standard form basé sur le Royal Institute of British Architects (édition de 1963 modifiée avec clause non restrictive de révision pour tenir compte des variations des salaires et des prix des matériaux. Les soumissionnaires recevront des devis quantitatifs qu'ils devront renvoyer avec toutes les indications de prix.
c)
d)
4. 36 mois civils à compter de la date à laquelle l'architecte donnera l'ordre de commencer les travaux (prévu pour janvier 1975).
5. Si un groupement d'entreprises en association temporaire enlève le marché, chaque entreprise devra se déclarer conjointement et solidairement responsable de la bonne exécution du marché avant acceptation.
6. a) Le 4 septembre 1974 ;
b) The Architect (Ref : AR/F/C), Room 218, The County Hall, Londres SE1 7 PB, Angleterre.
c) Langue anglaise.
7. Le 20 septembre 1974.
8. Renseignements demandés au soumissionnaire :
— nom et adresse des banques du soumissionnaire auprès desquelles les banques du Council peuvent se renseigner sur la situation financière du soumissionnaire,
— bilans des trois dernières années,
— chiffre d'affaires total réalisé en travaux de construction pour les trois dernières années,
— liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années,
— indications sur l'effectif et l'équipement dont dispose le soumissionnaire,
— indications sur le mode d'organisation et de direction prévus pour l'exécution du marché.
9. L'offre acceptable la plus basse présentée par les concurrents, en rapport avec le prix estimatif calculé par l'architecte et sous réserve de l'approbation du Department of Environment et de la preuve de la solidité financière de l'entreprise.
10. Un délai de 6 semaines sera accordé pour soumissionner. Les travaux seront surveillés par l'architecte du Council. Les instructions sur le chantier seront données par un conducteur des travaux présent à plein temps. Le décompte définitif sera établi par Mercer and Miller, métro-constructeurs actuellement désignés par le Council. Un exemplaire des conditions du marché sera fourni à chaque soumissionnaire avec deux exemplaires brochés des devis quantitatifs. D'autres exemplaires brochés des devis, deux au maximum, seront fournis gratuitement sur demande. L'offre et les devis doivent être établis en livres sterling et les paiements seront faits uniquement dans cette monnaie. La participation à la soumission n'est pas un droit. De même, aucune information ne peut être donnée quant à l'étude du dossier du soumissionnaire.
11. Le 15 août 1974.

Procédure restreinte

1. Mid Glamorgan County Council, County Hall, Cardiff, Royaume-Uni.
2. Offre acceptable la plus basse en compétition parmi les concurrents sélectionnés.
3. a) À Cilfynydd, Pontypridd, situé à 20 km au nord-ouest de Cardiff, dans le sud du Pays de Galles ;
 b) Évacuation d'environ 1 700 000 m³ de déblais de charbonnages provenant du terril Albion, partiellement embrasé ; pour former une décharge de faible hauteur au sommet de la montagne voisine ; construction de 2 600 mètres linéaires de tuyaux de décharge sans revêtement et de 1 500 mètres linéaires de tuyaux à revêtement intérieur et travaux d'égouts annexes. Valeur totale estimative : 675 000 livres sterling.
 c) Le marché ne sera pas fractionné en lots, mais les travaux suivants, d'une valeur totale approximative de 15 000 £, seront sous-traités : ensemencement et plantation des surfaces récupérées ;
 d) Le contrat ne prévoit pas l'établissement de projets.
4. 65 semaines à dater de l'entrée en possession du chantier.
5. Si un groupement d'entreprises présente une offre acceptable, chaque membre du groupement devra signer un engagement précisant que chacune des sociétés ou entreprises intéressées sera conjointement et solidairement responsable de la bonne exécution du marché.
6. a) Le 3 septembre 1974 ;
 b) Clerk and Chief Executive, Mid Glamorgan County Council, County Hall, Cardiff, CF1 3NE, South Wales ;
 c) Langue anglaise.
7. Milieu à fin du mois de septembre 1974.
8. Le County Council exigera du soumissionnaire qu'il fournisse les renseignements suivants :
 - attestation d'inscription de la société sur un registre professionnel ou sur le registre des sociétés au Royaume-Uni ou en Irlande,
 - bilans-comptes des trois dernières années et indication du chiffre d'affaires en travaux de construction et du pourcentage en travaux de génie civil,
 - déclaration relative aux qualifications techniques du personnel de direction et de surveillance qui serait chargé de l'exécution des travaux et de toute expérience antérieure de la construction au Royaume-Uni,
 - liste des projets dépassant 1 million d'unités de compte exécutés au cours des cinq dernières années, avec indication du montant et du lieu d'exécution de chaque projet, ainsi que de l'administration pour laquelle ils ont été exécutés,
 - équipement technique dont dispose le soumissionnaire pour l'exécution des travaux prévus,
 - déclaration précisant si le soumissionnaire a l'intention d'utiliser son propre personnel ou d'employer de la main d'œuvre recrutée sur place.

Les sociétés belges et italiennes peuvent produire un • certificat d'inscription • en lieu et place des attestations mentionnées au premier, deuxième et quatrième alinéas ci-dessus.
9. Le marché sera normalement attribué au candidat soumettant l'offre la plus basse, sans que le Council s'engage à accepter une offre quelconque.
10. Le contrat sera établi conformément aux • Conditions of Contract for use in connection with works of Civil Engineering Construction • 5^{ème} édition (juin 1973), publiée par l'Institution of Civil Engineers, l'Association of Consulting Engineers et la Federation of Civil Engineering Contractors. L'adjudicataire pourra être tenu de produire une garantie de bonne fin couvrant 10 % de la valeur du marché, la caution étant fournie par une banque, une société fiduciaire ou une compagnie d'assurances.
11. Le 12 août 1974.

Procédure restreinte

1. West Midlands Regional Health Authority, 146 Hagley Road, Birmingham B16 9PA, Royaume-Uni.
2. Procédure restreinte.
3. a) Penn Children's Hospital, Penn, Wolverhampton, Staffs ;
b) Construction de 3 sections de gériatrie, de 84 lits au total, sur un et deux étages, et locaux annexes comprenant bureaux administratifs, magasins, cuisine, salle à manger et vestiaire pour le personnel, surface approximative de plancher 3090 m³. Cette nouvelle construction sera reliée au service actuel de pédiatrie et comprendra une nouvelle chaufferie-atelier, surface approximative de plancher 230 m², avec services techniques et travaux de chantier. Le coût total des travaux est évalué à environ 1 000 000 de livres sterling. Le marché comprendra des marchés de sous-traitance pour le chauffage et l'adduction d'eau, valeur approximative 140 000 livres sterling, et travaux d'électricité, 70 000 livres sterling ;
c)
d) Le marché ne comporte pas l'établissement de plans.
4. 2 ans.
5. Si un groupement de soumissionnaires présente une offre acceptable, ceux-ci seront responsables conjointement et solidairement de la bonne exécution du contrat.
6. a) Le 5 septembre 1974 à midi (heure locale) ;
b) Voir point 1 ;
c) Langue anglaise.
7. Le 17 octobre 1974.
8. Les soumissionnaires dont le nom ne figure pas sur la liste des soumissionnaires agréés par l'administration doivent fournir les attestations de leurs banquiers concernant leur capacité financière.
9. L'offre acceptable la plus basse parmi celles des concurrents sélectionnés.
10. Les soumissionnaires demandant à participer à l'adjudication doivent soumettre en même temps une liste succincte des travaux de construction exécutés par eux au cours des dernières années et ayant, en partie ou en totalité, les mêmes caractéristiques que les travaux faisant l'objet de l'appel d'offres ; à savoir : ossature et parement en béton préfabriqué ; maçonnerie de remplissage traditionnelle, aménagement de jardins et installations mécaniques importantes. Chaque bâtiment figurant sur la liste devra être accompagné de photographies, plans ou documents écrits permettant d'en évaluer l'importance, la construction et la qualité.
11. Le 15 août 1974.

Procédure restreinte

1. The London Borough of Bromley, Town Hall, Widmore Road, Bromley, Kent. Angleterre.

(dernière révision), dont les exemplaires peuvent être obtenus en s'adressant à RIBA Publications Limited (voir point 2).
2. Appel d'offres restreint sur la base de devis quantitatifs conformément à la réglementation de la procédure restreinte approuvée par le National Joint Consultative Committee of Architects, Quantity Surveyors and Builders (publié par RIBA Publications Limited, 66 Portland Place, London W1N 4A).
3. a) Lullington Road, Penge, London, SE 20 ;
b) Les travaux comprennent la construction de 41 maisons d'habitation (appartements, duplex et maisons de hauteur moyenne) et les travaux annexes d'aménagement des lieux selon les plans du type traditionnel fournis par l'Authority's Department of Architecture. Les travaux seront placés sous le contrôle de Aneurin John, Dip. ARCH., Dip. S.P., Dip. L.D. Friba, Frtpi, A.I.Arb., Borough Architect.
c)
d)
4. Si une offre comprenant une clause de révision des prix est acceptée, la durée du contrat doit être supérieure à 1 an.
5. Les marchés seront attribués sur la base du Standard Form of Building Contract Local Authorities Edition with Quantities publié par le Joint Contracts Tribunal (dernière révision), dont les exemplaires peuvent être obtenus en s'adressant à RIBA Publications Limited (voir point 2).
6. a) Le 10 septembre 1974 ;
b) The Borough Architect, London Borough of Bromley, Department of Architecture, Town Hall, Anerlet Road, Penge, London SE20 8BQ. Angleterre ;
c) Langue anglaise.
7. Fin octobre 1974.
8. Conformément à l'article 25 sous a), b) et c) de la directive de la CEE.
9. Par ordre d'importance : prix et durée du marché.
10. Le conseil n'est pas tenu d'accepter toutes les offres et n'est pas responsable des frais que leur préparation aura entraînés. La conclusion du contrat est soumise à l'approbation du montant de l'offre par le Department of Environment (2 Marsham Street, London SW1P 3EB) qui y met cette condition pour accorder un prêt. Pour tous renseignements supplémentaires concernant cet avis, il est conseillé de s'adresser au Department of Architecture, tél. 01-778-6031 ext. 18 ou 32.
11. Le 13 août 1974.

Procédure restreinte

1. Crawley Borough Council, Town Hall, Crawley, West Sussex, Angleterre.
2. Procédure restreinte.
3. a) Chantiers 1 et 2 de construction d'habitations, Bewbush, Crawley ;
b) Le chantier 1 comprend 167 maisons et 9 appartements seulement ; le chantier 2 comprend 83 maisons et 18 appartements, ainsi que les routes et égouts annexes.
On envisage une construction traditionnelle rationalisée sur la base des devis quantitatifs et plans du Council, mais les soumissionnaires peuvent utiliser des techniques industrialisées pour appliquer leur système aux éléments portants des structures ;
c) Les soumissionnaires peuvent préciser s'ils désirent faire offre pour le chantier 1 ou le chantier 2 ou pour les deux chantiers.
d)
4. Le délai d'exécution sera indiqué dans les documents d'adjudication.
- 5.
6. a) Le 13 septembre 1974 ;
b) The Borough Secretary, Town Hall, Crawley, West Sussex, Angleterre ;
c) Langue anglaise.
7. Le 2 décembre 1974.
8. Les soumissionnaires doivent fournir les renseignements suivants :
 - chiffre d'affaires total de la société et chiffre d'affaires réalisé en travaux de construction pour les trois dernières années ;
 - liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, ainsi que tous renseignements utiles.
9. L'offre acceptable la plus basse parmi celles des concurrents sélectionnés.
- 10.
11. Le 7 août 1974.

Procédure restreinte

1. London Borough of Hackney, Town Hall, Mare Street, Londres, E 8. responsable de tout manquement à l'exécution du marché.
 2. Procédure restreinte.
 3. a) Oldhill Place, N.16. chantier limité par Oldhill Street, Oldhill Place, Clapton Terrace ;
b) Construction de 92 unités d'habitation à bas niveau selon des méthodes traditionnelles ;
c) Il y aura un marché établi sur la base du RIBA Standard Form of Building Contract, édition 1963 (révision juillet 1973), la clause 31b étant supprimée (c'est-à-dire clause de révision pour tenir compte des variations des salaires et des prix des matériaux), ainsi que des London Borough of Hackney General Conditions of Contract.
 4. À préciser par le concurrent sur le formulaire d'offre.
 5. Si un groupement de soumissionnaires se voit conjointement attribuer le marché principal, chaque soumissionnaire devra se déclarer conjointement et solidairement
6. a) Le 11 septembre 1974 ;
b) Borough Architect and Planning Officer, London Borough of Hackney, 239, Old Street, London, EC1V 9HA, Angleterre ;
c) Langue anglaise.
 7. Le 18 septembre 1974.
 8. Indications sur l'expérience, l'équipement et le personnel de surveillance dont dispose le soumissionnaire, ainsi que deux répondants sur les plans technique et financier.
 9. L'offre acceptable la plus basse parmi celles des concurrents sélectionnés.
 - 10.
 11. Le 12 août 1974.
-